

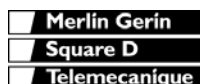
Communiqué de presse

Avril 2005

Les catégories d'équipements électriques et électroniques concernées par la directive RoHS

1. Gros appareils ménagers,
2. Petits appareils ménagers,
3. Equipements informatiques et de communication,
4. Matériel grand public,
5. Matériel d'éclairage,
6. Outils électriques et électroniques (à l'exception des gros outils industriels fixes),
7. Jouets, équipements de loisir et de sport,
- *8. *Dispositifs médicaux (à l'exception des produits implantés et infectés),*
- *9. *Instruments de surveillance et de contrôle,*
10. Distributeurs automatiques.

***Prochainement, la Commission européenne aura réexaminé les mesures prévues dans la directive RoHS pour tenir compte, si nécessaire, de nouvelles informations scientifiques. Elle décidera alors d'inclure ou non les catégories 8 et 9 dans le champ d'application RoHS ainsi que d'autres extensions.**



Communication financière
Schneider Electric
Alexandre Brunet

Tél. +33 (0)1 41 29 70 71
Fax +33 (0)1 41 29 71 42
www.schneider-electric.com
ISIN: FR0000121972

Relations presse
Schneider Electric
Véronique Moine

Tél. +33 (0)1 41 29 70 76
Fax +33 (0)1 41 29 71 95

Relations presse
DGM

Michel Calzaroni
Olivier Labesse
Tél. +33 (0)1 40 70 11 89
Fax +33 (0)1 40 70 90 46